



## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE**

### **PLENIERE DU CONSEIL GENERAL**

**Mercredi 19 février 2020, Hôtel de Ville de Sierre**

(18 heures)

**En la présence du Conseil municipal**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2019 (reçu par e-mail)**
- 3. Election du bureau du Conseil général**
  - a. Présidence
  - b. Vice-présidence
- 4. Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia**
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale
- 5. Informations de la Municipalité**
- 6. Divers**

**Frédéric WUEST**  
**Président du Conseil général**

Frédéric WUEST

Bonsoir à tous, il est 18h03. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers-ère municipaux-ale, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette première assemblée plénière de l'année 2020. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, vous avez été convoqué-e-s et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2019 reçu par e-mail
3. Election du bureau du Conseil général
  - a. Présidence
  - b. Vice-présidence
4. Octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia
  - a. Rapport de la commission de gestion
  - b. Rapport de la commission d'édilité et d'urbanisme
  - c. Entrée en matière
  - d. Discussion générale
  - e. Votation finale
5. Informations de la Municipalité
6. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux.

## **1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Frédéric WUEST

Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux-ales.

Patrick ANTILLE

Bonsoir à tous. *(Il procède à l'appel des conseillers-ères généraux-ales).*

Frédéric WUEST

Voilà, nous sommes 44 conseillers-ères généraux-ales. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de Conseillers-ères généraux-ales en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2019 (REÇU PAR E-MAIL)**

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 décembre 2019 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également mon collègue Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

## **3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL**

### **a. Présidence**

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, élection du bureau du Conseil général, a, présidence. Arrivé au terme de cette courte mais intense année présidentielle, je dois dire que ça a été pour moi un honneur et un plaisir que d'assumer cette fonction. Je vous remercie toutes et tous pour la confiance et le soutien témoignés. Je tiens également à remercier mes collègues du bureau pour leur excellente collaboration. Mes remerciements vont encore aux membres de l'administration communale et plus particulièrement à notre secrétaire communal

M. Jérôme CRETOL, à Mme Elisabeth MARCHETTI et à M. Jean-Daniel THEYTAZ. En ce qui concerne l'élection, je vous rappelle que, conformément à l'article 10 de notre règlement, le bureau est élu pour toute une législature, mais que nous devons élire à chaque première séance de l'année les postes de président et de vice-président. J'attends donc vos propositions pour la présidence. Mme REY. (*On annonce l'arrivée d'un-e conseiller-ère général-e*). Merci.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers-ères collègues. Au nom du groupe démocrate-chrétien, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Joël REY à la présidence du Conseil général sierrois pour cette dernière année de législature. Enseignant et préfet du centre scolaire de Borzuat, Joël est également engagé depuis plus de 20 ans en politique. Il a notamment été député-suppléant et a déjà siégé au législatif de notre Ville de 2004 à 2008. Son entregent, son sens de l'écoute, sa capacité à recentrer les débats lorsqu'ils s'égareront sont autant de qualités qui l'amèneront à assumer avec intelligence, tact et finesse la plus haute charge du Conseil général. Je vous remercie par avance pour la confiance que vous voudrez bien lui témoigner.

Frédéric WUEST

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **M. Joël REY vous êtes élu tacitement au poste de président du Conseil général.** (*Applaudissements*). Je vous souhaite le meilleur pour cette année de présidence et j'ai l'honneur de vous céder le siège et le micro pour la suite de notre assemblée. Merci et bon plénum à tous. (*Applaudissements*).

Joël REY

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame, Messieurs les Conseillers-ère communaux-ale. Je vous remercie de votre confiance. Je suis très honoré d'assumer jusqu'au 31 décembre de cette année, la présidence de notre Conseil général et je vous assure de mon plein engagement dans ce nouveau mandat. Je souhaite tout d'abord remercier M. Frédéric WUEST pour son excellent travail durant l'année écoulée. Il a parfaitement su diriger nos séances ainsi qu'organiser l'activité du bureau. Je vous invite à l'applaudir. (*Applaudissements*). Je remercie également les membres du bureau pour leur travail et plus particulièrement notre secrétaire, M. Patrick ANTILLE. « *Je déteste les discussions, elles vous font parfois changer d'avis* » Cette citation d'Oscar WILDE nous rappelle la force du débat démocratique. Discuter, débattre, argumenter, contester, échanger, parlementer et en fin de compte, décider en fonction de nos idées et de notre vision, voilà ce pourquoi nous avons été élus. C'est la loi de la démocratie, que les discussions soient libres, que les intérêts s'opposent mais c'est l'intérêt de la collectivité que s'établisse sur des ponts communs, une majorité et que celle-ci soit stable. En cette année électorale, les débats risquent d'être passionnés et je l'espère passionnants. Mais n'oubliez pas que débattre, c'est le contraire de se battre. Je souhaite donc, malgré la passion qui peut vous animer, que nos échanges se passent dans un esprit constructif et dans le respect mutuel afin que notre parole, votre parole, devienne une arme de cohésion massive. Merci de votre attention. (*Applaudissements*).

## **b. Vice-présidence**

Joël REY

Nous allons poursuivre avec l'élection à la vice-présidence du bureau du Conseil général. J'attends vos propositions en vous rappelant que le vice-président est choisi au sein des membres du bureau. Oui, M. STEINEGGER ? (*Il annonce l'arrivée d'un-e conseiller-ère général-e*). Merci.

Laurent GUIDOUX

Monsieur le Président du Conseil général, permettez-moi d'abord de vous adresser les félicitations de mes collègues pour votre élection. Nous vous souhaitons une belle année présidentielle que nous espérons sereine et constructive. Je profite de cette prise de parole pour remercier au nom de mes collègues Frédéric WUEST pour son année présidentielle qu'il a su mener avec la rigueur et l'engagement qui le caractérisent. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers-ères collègues. Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Jean-Michel GANON pour

la vice-présidence du Conseil général de la Ville de Sierre. Informaticien de 54 ans, il fête d'ailleurs son anniversaire après-demain, marié et père de 3 enfants, fan de course à pied, il est coach au Club Athlétique de Sierre et président du club de natation de Sierre. Voilà 12 ans qu'il siège au Conseil général et 4 ans qu'il est membre du bureau. Je suis certain qu'il saura mettre son expérience politique ainsi que son engagement associatif au service de notre législatif. Merci de lui témoigner votre confiance.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres propositions ? Si tel n'est pas le cas et comme le prévoit notre règlement, **M. Jean-Michel GANON est élu tacitement au poste de vice-président du Conseil général** de Sierre jusqu'au 31 décembre de cette année. Je vous félicite pour votre élection et on peut l'applaudir. (*Applaudissements*).

#### **4. OCTROI D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE AU CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'EXTENSION DU CENTRE SPORTIF D'ECOSSIA**

Joël REY

Nous passons au point 4, octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecochia.

##### **a. Rapport de la commission de gestion**

Joël REY

Je poursuis immédiatement avec le point 4a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21 alinéa 7 de notre règlement et sauf décision contraire du Conseil général, seules les conclusions du rapport présenté ce soir seront lues. Les conclusions du rapport débutent à la page 6, page qui était manquante lors du premier envoi mais comme je le dis à mes élèves « *C'était pour voir si vous étiez attentifs* ». Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe la parole à son rapporteur, Mme Lysiane TISSIÈRES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci, bonsoir à toutes et tous. Voici les conclusions de la Cogest. La Cogest a analysé la demande d'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecochia sur la base des documents fournis ainsi que des informations obtenues lors d'une rencontre avec les clubs sportifs hôtes d'Ecochia ou encore transmises par Mme Laurence SALAMIN (architecte de ville), M. Patrick CALOZ (responsable des bâtiments communaux), M. Nicolas MELLY (conseiller municipal en charge des sports) et M. Pierro VIANIN (conseiller municipal en charge du dicastère de l'édilité). Elle remercie tous ses interlocuteurs pour leur disponibilité et leurs réponses. Le Conseil général doit décider s'il octroie le crédit complémentaire demandé pour permettre ainsi à la Municipalité de terminer le programme approuvé lors du plénum du 11 juin 2014. Concrètement et pour l'essentiel, il s'agit de décider si la Ville de Sierre doit se doter d'un terrain synthétique. Cette infrastructure ayant constitué un élément central lors de l'établissement du projet d'extension d'Ecochia, la Cogest est unanime face à cette question : la Ville de Sierre doit construire ce terrain synthétique. Parmi les causes ayant mené au dépassement de budget évoqué, la Cogest identifie les éléments suivants :

- le devis a été établi d'une manière estimative, trop rapidement et surtout sans l'avis d'experts ;
- l'anneau d'athlétisme n'a pas été correctement budgétisé en raison d'une erreur dans le nombre de pistes requises.

Conséquence de ces erreurs, les contribuables sierrois devront déboursier 24.7 % en plus, soit CHF 1'955'740.– pour la réalisation du centre sportif d'Ecochia. Préparé de manière hâtive quant aux aspects budgétaires ou techniques, peut-être trop guidé par le calendrier électoral, il s'avère que le crédit proposé au Conseil général et voté par ce dernier en 2014 avait été insuffisamment approfondi. La Cogest invite la Municipalité et le Conseil général, pour les projets d'une telle ampleur, à prendre à l'avenir le temps nécessaire à l'analyse, à recourir aux expertises et études techniques préalables afin d'éviter de mauvaises surprises au moment de la réalisation. Si la volonté « d'aller vite et de l'avant » est louable, on ne saurait cependant économiser du temps dédié à la réflexion et la planification. Pour conclure, la Cogest tient à relever que le projet une fois finalisé permettra à la Ville de Sierre de disposer d'une infrastructure moderne, fruit d'une étroite collaboration avec les différents clubs hôtes du site. Ces derniers ont toutefois formulé de

nouvelles demandes d'aménagement. Ce point sera vraisemblablement soumis au Conseil général lors du plénum de juin.

La commission de gestion recommande donc au Conseil général :

- d'entrer en matière ;
- d'accepter le crédit complémentaire de CHF 1'955'740.– pour réalisation du complexe sportif d'Ecossia tel qu'approuvé par le Conseil général en juin 2014 ;
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire ;
- et enfin d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Merci.

Joël REY

Merci Mme TISSIÈRES-PREMAND. Je tiens également à remercier M. Ralph GUNTERN, président de la commission de gestion, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail.

#### **b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme**

Joël REY

Nous passons au point 4b, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme. Je passe la parole à son rapporteur, Mme Jennifer GENOUD EPINEY.

Jennifer GENOUD EPINEY

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, bonsoir. La commission édilité et urbanisme, après s'être rencontrée et avoir analysé les documents présentés arrive, à l'unanimité, à la conclusion suivante : le besoin du terrain synthétique étant réel et urgent, la commission accepte l'octroi d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'955'740.–. Cependant, elle suggère au Conseil communal de rencontrer les clubs, d'analyser et de chiffrer les besoins complémentaires et de les présenter au Conseil général pour le plénum du 10 juin 2020 afin de voter un montant supplémentaire permettant ainsi de finaliser ce dossier Ecossia.

En conclusion, la commission édilité et urbanisme recommande au Conseil général :

- d'accepter le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'955'740.– pour permettre de terminer les travaux de réalisation de l'extension du centre sportif d'Ecossia,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres de la commission. Merci.

Joël REY

Merci Mme GENOUD EPINEY. Je tiens également à remercier Mme Natacha BONVIN, présidente de la commission d'édilité et d'urbanisme ainsi que tous ses membres pour leur travail. Oui M. STEINEGGER ? (*Il annonce l'arrivée d'un-e conseiller-ère général-e*). Oui, merci. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer avant l'entrée en matière ?

Pierre BERTHOD

(*Il règle le micro*). Voilà, est-ce que vous m'entendez, ça marche ? Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux-ales, chers-ères collègues, Mesdames et Messieurs les membres du public. A mon tour, et en préambule, et au nom aussi du Conseil municipal de féliciter les nouveaux élus, à savoir Joël REY et Jean-Michel GANON. On se réjouit de poursuivre la bonne collaboration que nous avons connue jusqu'à présent et je tiens aussi à remercier Frédéric WUEST également pour son parfait engagement durant son année présidentielle. Ecoutez, suite aux conclusions émises par les deux commissions, simplement vous dire que le Conseil communal a bien évidemment pris connaissance des deux rapports, soit de la commission de gestion, soit de la commission de l'édilité. Les deux commissions, eh bien, proposent l'acceptation du crédit complémentaire que nous proposons et concernant les éléments qui pourraient survenir par la suite, eh bien, on verra en fonction de vos délibérations, et surtout en fonction de votre détermination, ce que vous déciderez. Et effectivement, après avec le bureau, on déterminera un processus de travail pour aller de l'avant et, comme ça vient d'être dit, pour conclure ce dossier du centre sportif d'Ecossia. Merci Monsieur le Président.

Joël REY

Merci Monsieur le Président.

**c. Entrée en matière**

Joël REY

Nous pouvons maintenant passer au point 4c, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers-ère municipaux-ale, mes chers-ères collègues. Le groupe UDC a été consterné à la demande de ce crédit complémentaire. Le dépassement de 2 millions de francs représente 25 % du budget initial. Les raisons données pour ce dépassement laissent transpirer l'amateurisme avec lequel le budget initial a été établi. De toute évidence, le budget a été élaboré à la hâte, pour profiter d'une fenêtre d'opportunité politique. Les analyses techniques nécessaires n'ont pas été réalisées. On est parti de l'hypothèse erronée que le terrain était plat, on n'a pas prévu de dépolluer les terres agricoles, le summum est atteint par la planification de 6 pistes d'athlétisme mais la budgétisation de seulement 4 pistes. Mis devant le fait accompli, ne niant pas la nécessité de construire le terrain synthétique, nous ne pouvons qu'accepter cette demande de crédit complémentaire. Nous ne voulons pas nous lancer dans une quelconque recherche de bouc émissaire, nous ne demandons pas de faire tomber des têtes, mais nous ne pouvons clairement pas continuer à travailler de cette façon dans le futur. Nous devons tirer les leçons de cet échec. Des décisions de bien plus haute importance devront être prises dans les années qui viennent : est-ce que la population accordera sa confiance lorsque la Municipalité proposera de construire une patinoire pour un montant et une complexité de réalisation bien plus élevés. Est-ce que la fusion avec les Communes voisines révélera autant de mauvaises surprises ? En ce qui concerne d'abord notre responsabilité en tant que conseillers-ères généraux-ales, nous devons refuser de travailler dans l'urgence. Nous devons nous donner le temps et les moyens d'étudier les projets qui nous sont soumis. En ce qui concerne la demande qui est faite ce soir, une fois de plus nous constatons que les délais donnés aux commissions ont été très courts pour étudier cette demande de crédit complémentaire. Nous sommes certains que la nécessité de cette demande était connue depuis de nombreux mois, probablement plusieurs années. Pourquoi la commission de gestion n'a-t-elle pas été avertie plus tôt de ces problèmes ? En ce qui concerne la gestion opérationnelle des projets, nous voulons savoir quelles leçons la Municipalité a-t-elle tirées de cette expérience ? Très concrètement, quelles mesures ont été prises - ou seront prises - pour ne pas répéter un tel fiasco ? Et finalement j'aimerais ajouter quelques mots au sujet du rapport de la commission d'édilité et urbanisme ; selon les informations qui nous ont été données par la Municipalité, ce crédit complémentaire demandé ce soir est suffisant pour achever le projet initial tel que présenté au Conseil général il y a 5 ans. Etant donné l'état des finances communales, nous ne pouvons pas nous permettre d'aller au-delà. Nous refuserons donc toute demande supplémentaire. Merci pour votre attention.

Joël REY

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Le 11 juin 2014, les conseillers-ères généraux-ales ont accepté un crédit d'engagement de l'ordre de CHF 7'925'130.-, pour étendre le centre sportif d'Ecochia, reconnaissant que la clause du besoin d'un tel projet était avérée. Le message du Conseil municipal du 10 avril 2014 stipulait clairement que le devis était basé sur des avant-métrés correspondant à un degré de précision de plus ou moins 15 %. En d'autres termes, le législatif acceptait que la facture finale puisse s'élever à quelque CHF 9'113'900.-, ce qui aurait représenté un surcoût de près de CHF 1'190'000.- par rapport à l'enveloppe votée. Précipitation politique malvenue, sous-évaluations de problèmes géologiques, légaux et planimétriques, devis erroné de l'anneau d'athlétisme, double casquette étonnante de l'architecte qui assume également la supervision du chantier ont eu raison du budget initial et du degré de précision avancé. C'est maintenant CHF 1'955'740.- qui manquent à l'appel pour finaliser le complexe sportif d'Ecochia, non pas tel que validé par le Conseil général il y a près de six ans, mais avec des économies réalisées sur d'autres

postes, comme le remplacement des gradins par des buttes en terre. A ceci s'ajoutent des modifications du projet apportées pour des raisons pratiques et qui ont, par exemple, amené à positionner le boulet - ou plutôt à mal le positionner - à proximité des vestiaires et de la buvette. *In fine*, notre groupe accepte l'entrée en matière et valide le crédit complémentaire demandé par la Municipalité afin de ne pas prêter la construction du terrain de football synthétique, comme le recommandent la Cogest et la commission d'édilité et d'urbanisme. Il attend bien évidemment que la Municipalité tire les leçons qui s'imposent afin qu'une telle gabegie ne se reproduise plus à l'avenir. Il l'invite en outre à étudier sérieusement l'opportunité de se retourner contre l'architecte responsable du suivi des travaux. D'autre part, nous demandons que le Conseil communal organise dans les meilleurs délais une séance d'informations à l'attention du Conseil général, afin qu'il clarifie certains points, notamment la problématique très discutée et médiatisée du financement des équipements mobiles, dans l'intérêt bien compris de tous les clubs utilisateurs du site et pas seulement dans celui du club d'athlétisme. De nombreuses interrogations n'ont en effet pas trouvé de réponses claires à ce jour. Quels engagements la Municipalité avait-elle réellement pris vis-à-vis des clubs lors de l'élaboration du crédit initial ? Ces engagements correspondent-ils aux postes validés en 2014 par le législatif ? Des engagements doublement validés par le Conseil municipal et le Conseil général ont-ils été abandonnés dans la version actuelle du projet pour limer les coûts au maximum ? A ces questions s'ajoutent d'autres plus générales : faut-il réellement rendre aux clubs un projet clé en main, sous-entendu entièrement financé par le contribuable ? Si tel est le cas, la Municipalité ne devrait-elle pas dès lors financer l'achat de tous les instruments de musique des fanfares, qui, pour paraphraser la commission d'édilité, font partie des besoins primordiaux de ces sociétés ? La réponse est évidemment négative et toute la difficulté vient de savoir où positionner le curseur entre soutien communal et investissement personnel des sociétés locales, en particulier quand les finances municipales sont dans le rouge. Nous attendons également que les clubs n'aient pas les yeux plus gros que le ventre et qu'ils démontrent la pertinence de leurs exigences, en précisant par exemple le nombre de sportifs sierrois qui pratiquent effectivement le lancer du boulet, ou en définissant clairement quand et à quelle fréquence ont lieu les entraînements et les manifestations nocturnes, etc. En l'état, nous ne pouvons donc pas suivre les yeux fermés la suggestion de la commission d'édilité et d'urbanisme qui propose de voter en juin un deuxième crédit supplémentaire qui se voudrait la synthèse de tous les *desiderata* des clubs sportifs. Cela reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore, vis-à-vis de toutes les sociétés locales qu'elles soient culturelles ou sportives. En revanche, nous pourrions entrer en matière sur les éléments qui auraient été validés par l'exécutif et le législatif en 2014, mais qui auraient été abandonnés dans le cadre du présent crédit complémentaire.

Joël REY

Merci Mme REY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le Conseil général a été convoqué ce soir pour finalement... pour un point relativement banal puisqu'il s'agit d'un crédit complémentaire à un crédit d'engagement, en l'occurrence le crédit complémentaire pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. Rien ne devrait s'opposer à la demande du Conseil municipal, tant ce besoin est nécessaire. Il faut quand même relever que les demandes relatives aux installations sportives ne sont pas nouvelles ; il y a eu des projets différents, certains disproportionnés, certains qui ont fait appel à la collaboration intercommunale et qui ont été refusés à plusieurs reprises. Pourtant aujourd'hui on doit relever les dysfonctionnements, les erreurs et les manquements qui nous conduisent - et qui nous obligent finalement aujourd'hui - à nous prononcer sur l'octroi de ce crédit supplémentaire... complémentaire. Il est indispensable de le faire, car de telles erreurs ne doivent plus se reproduire. Alors certains pourraient justifier cette situation en invoquant un concours de circonstances malheureux... ce n'est pas faux, en fait, cette réflexion est en partie correcte, puisque ce dossier a manqué clairement de continuité dans sa conduite. Quatre conseillers municipaux, plusieurs chefs de service se sont succédés pour accompagner ce projet. On ne jette la pierre à personne, mais vous avouerez que ce n'est pas la configuration idéale pour suivre, pour accompagner, pour gérer un projet de cette envergure. Nous relevons aussi des manquements au niveau des procédures d'expropriation et ça, ça n'a pas permis d'entamer les travaux dans l'ordre initialement établi. Le manque de rigueur également du bureau d'architecture qui a été mandaté pour la réalisation du projet et son suivi a aussi contribué à cette situation un petit peu ou quelque peu ubuesque. Comment comprendre que la décontamination des terrains viticoles n'ait pas été

prévue initialement ? Comment comprendre que l'architecte responsable des travaux n'ait pas pensé à vérifier la planimétrie ? Alors j'ai appris ce mot récemment, la planimétrie du terrain. Est-ce qu'il pensait que les athlètes couraient une fois à la montée, une fois à la descente, qu'on faisait la moyenne et puis qu'on établissait comme ça le temps établi, je ne sais pas. Est-ce que les équipes de foot jouent une fois à la montée, une fois à la descente ? Enfin, il me semble que ce n'est pas vraiment le cas, si on veut être mauvaise langue : il n'y a qu'en Belgique qu'il y a des lacs en pente pour faire du ski nautique, mais chez nous, en général, quand on fait du sport, c'est plutôt plat. Blague à part, l'Alliance de Gauche demande formellement au Conseil municipal d'analyser la situation et la responsabilité de cette situation, afin d'entreprendre les démarches de dédommagement nécessaire éventuel. On part du principe qu'une analyse des besoins a été faite récemment pour la demande de ce crédit complémentaire, avec les clubs concernés, et nous n'accepterons pas de crédit complémentaire au crédit complémentaire du crédit d'engagement. Il faut être un petit peu sérieux, ça n'est tout simplement pas acceptable. On peut aménager encore certaines choses, bien évidemment, mais la demande de crédit complémentaire ne sera pas acceptée par nos rangs. On peut éventuellement aussi imaginer que le Conseil municipal... Conseil communal, sollicite de nouveau le fonds cantonal pour le sport puisque c'est un nouveau crédit d'engagement... Peut-être que ça se fait, je ne sais pas si peut-être que le fonds cantonal pour le sport pourrait entrer en matière. L'AdG remercie la commission de gestion et la commission d'édilité pour le travail, pour leur travail et leur rapport. Malheureusement on ne peut pas remercier la commission du développement durable puisque le bureau du Conseil général n'a pas jugé utile de la solliciter et de l'intégrer aux travaux, ce que nous trouvons fort regrettable. Parce qu'effectivement dans un projet tel que celui-ci la commission du développement durable aurait pu vraiment apporter sa vision aussi sur ce projet : ça concerne l'énergie, ça concerne l'environnement et ça concerne le développement durable. Et là le bureau du Conseil général a loupé une chance, malheureusement, ça fait plusieurs fois qu'on le répète, les commissions permanentes du Conseil général sont là pour travailler et quand il y a des projets de cette envergure, on fait appel à toutes les commissions. Et là je lance encore une fois un appel au nouveau bureau, au nouveau responsable du bureau, pour qu'enfin quand des projets comme ça sont mis sur la table, eh bien, on fasse appel à toutes les commissions pour avoir une vision assez large finalement des thématiques, des positions et des idées qui peuvent survenir. Voilà, je lance cet appel au bureau du Conseil général. En conclusion, l'AdG entre en matière pour ce crédit complémentaire de CHF 1'955'740.– pour la finalisation du complexe Ecossia. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il d'autres interventions ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

La Municipalité nous demande d'octroyer un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. En réalité, ce crédit complémentaire ne concerne que la construction du terrain de football synthétique avec son éclairage LED. Alors qu'une telle demande de crédit complémentaire aurait dû être faite dès les premières alertes de dépassement budgétaire, il est consternant que l'exécutif nous demande de voter aussi tardivement un crédit qui ne permettra pas de finaliser le projet sportif plébiscité par le Conseil général en juin 2014. Le groupe libéral-radical se doit de relever le manque de professionnalisme flagrant qui a prévalu dans la gestion de ce dossier, sans pour autant faire la chasse aux responsables. Nous nous sentons obligés de voter ce crédit complémentaire. Mais nous insistons auprès de la Commune pour qu'elle confronte les demandes des clubs sportifs avec la réalité des finances communales afin de définir les travaux encore à réaliser pour remettre aux usagers dans les meilleurs délais un centre sportif totalement opérationnel. Le groupe libéral-radical propose donc d'entrer en matière et d'accepter le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'955'740.– pour permettre la construction du terrain de football synthétique avec son éclairage LED.

Joël REY

Merci M. GUIDOUX. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutatrices... Oui ? (*On annonce l'arrivée de conseillers-ères généraux-ales*). Merci. Nous allons donc passer au vote et j'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au contrôle des voix. Alors les Conseillers-ères généraux-ales qui acceptent l'entrée en matière concernant l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia lèvent la main. Mme SALAMIN.

M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers-ères généraux-ales qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers généraux qui s'abstiennent. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. Donc **l'entrée en matière est acceptée par 44 oui et 4 non**. Je vous remercie.

**d. Discussion générale**

Joël REY

Nous passons au point 4d, j'ouvre la discussion générale concernant l'octroi de ce crédit complémentaire. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

**e. Votation finale**

Joël REY

Si tel n'est pas le cas, nous passons au point 4e, votation finale. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Les Conseillers-ères généraux-ales qui acceptent l'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia sont prié-e-s de se prononcer par main levée. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. Les Conseillers-ères généraux-ales qui refusent lèvent la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. J'invite les Conseillers-ères généraux-ales qui s'abstiennent à lever la main. Mme SALAMIN. M. STEINEGGER. Mme CLAUSEN-MÉTRAL. M. CORNUZ. **L'octroi d'un crédit complémentaire est accepté par 41 oui, 1 non et 6 abstentions**. Je vous remercie. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Monsieur le Président. Ecoutez, vous dire que j'ai entendu les propos des différents chefs de groupes qui se sont exprimés, en préambule et avant l'entrée en matière, et vous dire que le Conseil municipal lorsqu'il a appris l'état du dossier... on a eu la même réaction que vous et les mêmes interrogations que vous. Ce n'est vraiment pas heureux et vous entendez bien que l'exécutif ici devant vous n'est pas très content de devoir vous demander un crédit supplémentaire pour terminer un programme, pour un dossier qui avait démarré en 2014. Donc j'entendais les questions, j'entends les remarques, vous dire qu'effectivement on a déjà dû adapter notre procédure et notamment les procédures lorsque l'on construit des bâtiments avec des usagers qui sont externes à la Municipalité, il faut définir des entrants, et puis il faut définir un moment où on dit « stop » parce qu'il faut déterminer justement un crédit d'engagement. De même que de fonctionner avec un même bureau qui officie comme architecte en charge et comme architecte surveillant, c'est des façons de faire qui ne sont pas idéales... Donc c'est un exécutif qui, d'une part, vous remercie de votre vote, parce que je crois que l'avons tous bien compris, c'est que vis-à-vis de nos clubs, eh bien, on doit terminer ce programme, on doit terminer ce qu'il a été prévu de faire à Ecossia. J'entends par contre qu'il y a des avis un petit peu divergents finalement sur la suite qui serait donnée à Ecossia et je ne peux que vous proposer, peut-être, que rapidement à nouveau, et en discussion avec votre bureau, eh bien, on détermine une séance qui serait une séance d'échanges où vous allez pouvoir poser des questions et où on va pouvoir aussi vous amener les réponses, tant sur les procédures à mettre en place, sur les changements qui ont été effectués, mais aussi sur les différentes demandes des différents clubs. Je pense que cette séance d'informations ensuite vous donnera toutes les informations précises et toutes les informations que vous désirez. Et vous dire aussi que, bien que j'entende qu'il aurait fallu être plus rapide, je crois que l'exécutif et la Municipalité... l'administration a dû travailler, a dû travailler aussi de manière précise pour savoir ce qui allait vous être demandé. Lorsque vous avez voté le budget 2020, eh bien, nous vous avons annoncé que cette demande de crédit complémentaire allait arriver. Nous avons aussi respecté les délais règlementaires pour la remise des documents pour que les commissions puissent siéger... alors j'entends que c'est beaucoup de travail, j'entends que c'est complexe, mais de notre côté ; c'est aussi une volonté de faire au mieux, de faire au plus juste et de le faire... dans le cas précis d'autant plus, de le faire de manière équitable envers les différents clubs sportifs de notre ville. Je ne peux que vous dire aussi pour conclure qu'on apprend de son expérience, on apprend de ses erreurs, et qu'effectivement les échéances

qui nous attendent nous obligeront à de la rigueur et à un professionnalisme plus acéré que dans le cadre de ce dossier. A nouveau, merci.

Joël REY

Je vous remercie Monsieur le Président de la Municipalité.

## **5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Joël REY

Nous passons dès lors au point 5, informations de la Municipalité. Je vous repasse la parole, M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président. Ecoutez, il y a deux informations.

### ***Fermeture de la place de l'Hôtel de Ville au trafic motorisé***

La première concerne la fermeture de la place de l'Hôtel de Ville au trafic motorisé. Et alors c'est simplement vous pour dire que, dans le bulletin officiel de ce vendredi, 21 février 2020, la Ville de Sierre va mettre à l'enquête la fermeture définitive de la place de l'Hôtel de Ville. Vous le savez, depuis le programme « Sierre se transforme » la place de l'Hôtel de Ville avec « Couleur Pavé », « Noël sans frontières » et les multiples événements qui se déroulent sur cette place... cet endroit est devenu un peu le cœur de la cité et on considère que c'est le moment, maintenant, de lancer cette mise à l'enquête pour la piétonnisation de la place de l'Hôtel de Ville. A dire aussi que depuis 2008 et les travaux qui ont été entrepris, avec les derniers, c'est donc cette bidirectionnelle au nord de la ville... un quart de la circulation a diminué sur la place de l'Hôtel de Ville. Donc demain une conférence de presse et vendredi la mise au bulletin officiel de ce projet de piétonnisation de la place de l'Hôtel de Ville. C'est une étape importante, c'est une étape aussi importante – on le considère en tout cas ainsi – pour la vitalité et l'attractivité de notre centre-ville.

### ***Ateliers participatifs consacrés à la politique culturelle***

La deuxième information concerne les ateliers participatifs qui sont consacrés à la politique culturelle. Alors comme annoncé lors de la présentation de l'état des lieux de la politique culturelle, c'était le mercredi 27 novembre dernier, vous avez eu un « save the date » le 5 décembre, eh bien, nous allons vous convier à un atelier participatif pour discuter de la politique culturelle. Notez déjà - bien qu'un mail vous sera adressé les prochains jours - mais notez déjà pour ceux qui seraient particulièrement intéressés : ça aura lieu le 17 mars prochain, à 18h00, et cette soirée sera animée par Jean-Pierre PRALONG, qui est directeur de Culture Valais. Il a découpé le programme en quatre temps :

- Explication de la démarche.
- Présentation de l'état des lieux.
- Discussion/échanges entre les participants.
- Synthèse et les prochaines étapes qui vous seront présentées et soumises à votre discussion.

Donc, à nouveau, un mail vous sera adressé pour que vous puissiez vous inscrire. Je me permets de rappeler la date, c'est le mardi 17 mars à 18h00, ici même dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville.

Et, Monsieur le Président, c'était les deux seules informations de la Municipalité.

Joël REY

Je vous remercie, M. BERTHOD.

## **6. DIVERS**

Joël REY

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, le point 6 divers. Comme pour les séances précédentes du Conseil général, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. La parole est au plénum. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers-ère, chers-ères collègues. Comme l'autorise l'article 36, al. 1 let. B du règlement du Conseil général, j'aimerais déposer une question écrite à la Municipalité, qui fait écho à l'appel lancé tout à l'heure par mon collègue Robert MÉTRAILLER. Cette question a pour but d'obtenir une réponse, écrite elle aussi, de la part de la Commune, ou peut-être du bureau, à propos de l'utilité des différentes commissions du Conseil général, et en particulier la commission développement durable, que je préside – ou devrais-je plutôt dire, que je serais théoriquement censé présider. Pour cela, faisons d'abord un bref retour en arrière. Alors pas besoin d'aller très loin dans le passé, puisque je vais m'arrêter à la législature précédente 2013-2016. Au cours de cette précédente législature, la commission développement durable a été mandatée à 9 reprises pour :

- Le règlement pour la fourniture d'eau et ses tarifs.
- Le crédit d'engagement pour la construction du complexe sud.
- La modification partielle du PAZ et du RCCZ "Foulon/Pintset".
- La validation du PAD "Plantassage secteur ouest".
- La validation du PAD "Sous-Géronde/Techno-Pôle".
- Le crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif Ecossia.
- Le crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges.
- Le crédit d'engagement pour la réalisation du projet du nouveau passage supérieur de Beaulieu.
- Le crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest.

Au cours de cette même législature, la commission édilité et urbanisme a, elle, été convoquée à 8 reprises. Enfin, 9 commissions ad hoc ont été mises sur pied pour discuter de thématiques aussi diverses que les taxis, la politique culturelle, le règlement des déchets ou encore la fourniture de gaz et de chauffage à distance, etc. Venons-en maintenant à la législature actuelle. A ce jour, la commission édilité et urbanisme a été mandatée deux fois pour le crédit complémentaire d'Ecossia, qui nous a occupés ce soir, et pour les statuts de l'Agglo Valais central. Deux commissions ad hoc ont aussi été formées : pour la nouvelle société régionale d'approvisionnement en énergie ainsi que pour les statuts de la Police Régionale des Villes du Centre. Quant à la commission développement durable, eh bien, elle n'a pas été sollicitée une seule fois, alors que la législature se termine dans quelques mois. Un rapide calcul indique donc que les différentes commissions du Conseil général – commission de gestion exceptée – ont été mandatées à 26 reprises au cours de la législature précédente, contre seulement 4 fois pour cette législature. Alors ma question, vous la devinez, elle est très simple : où est le problème ? Où est le problème : est-ce qu'au cours des 4 dernières années, il n'y soudainement plus eu le moindre thème qui concerne le développement durable ? Je n'ai pas l'impression que c'est ce que l'actualité nous montre. Est-ce que le Conseil municipal et les commissions communales se considèrent omniscients, au point de ne plus devoir demander l'avis du législatif ? Est-ce que la situation financière de notre Commune est à ce point catastrophique, pour qu'on en vienne à raboter les quelques milliers de francs que peut coûter le travail du législatif ? Ou alors est-ce qu'on dérange ? Tout simplement, est-ce qu'on dérange et si c'est le cas il suffit de le dire, ce serait beaucoup plus simple. Ainsi il suffirait que je démissionne de mon poste de président, qu'on dissolve complètement cette commission qui visiblement ne sert à rien et tous les problèmes seraient ainsi résolus. Voilà, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal et du bureau, je vous transmettrai cette question par écrit dans les jours à venir et je me réjouis de découvrir la réponse qui nous sera rendue lors du prochain plénum. Merci de votre attention.

Joël REY

Merci M. SAVIOZ. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme PETRICS.

Lidia PETRICS

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal et du Conseil général. Je me permets de prendre la parole pour une cause qui est dans la continuité du thème que nous venons de traiter : le sport. Il y a quelques semaines, avec certains membres du Conseil général, j'ai participé à la cérémonie de remise des distinctions sportives sierroises. J'ai pu constater à quel point le sport faisait partie intégrante de la vie de chacune des personnes qui ont reçu cette distinction, que ce soit pour le sportif, le coach ou le club. Au terme de la cérémonie, il a été porté à ma connaissance que l'association Sport Handicap Sierre, bien que soutenue par la Municipalité, était en déficit de CHF 12'000.–. Le groupe de natation et de compétition de Sport

Handicap a remporté plusieurs médailles lors de compétitions nationales et internationales dont notamment six à Abu Dhabi en 2019. Améliorer l'autonomie, le bien-être et la qualité de vie des personnes handicapées à travers le sport sont les objectifs poursuivis par Sport Handicap. Contrairement au montant que nous venons de traiter ce soir pour Ecosia qui relève du million, Sport Handicap a besoin de CHF 12'000.–. Afin que l'association puisse continuer à réaliser ses objectifs, je me permets de solliciter un geste financier de votre part ainsi que des Sierrois, et pour ce faire des bulletins de versement sont mis à disposition en bout de table. Merci à toutes et à tous pour votre attention et belle suite de soirée.

Joël REY

Merci Mme PETRICS. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je passe la parole au président de la Municipalité pour répondre à ces deux questions.

Pierre BERTHOD

Oui, bon, merci Monsieur le Président du Conseil général, mais je vais vous renvoyer la balle parce que finalement pour l'intervention de M. SAVIOZ la séparation des pouvoirs fait que l'exécutif ne détermine jamais quelle est la commission du législatif qui traite les différentes demandes. Donc, et sauf erreur de ma part, une question écrite doit être déposée auprès du bureau du Conseil général qui ensuite, eh bien, la transmet à la Municipalité. Mais peut-être Monsieur le Président qui êtes derrière moi et que je ne vois pas dans les yeux, je pense que c'est du ressort du législatif que de déterminer quelles sont les commissions qui traitent les différents dossiers qui sont portés à votre décision. A préciser tout de même à l'attention de M. SAVIOZ que cette législature, contrairement aux autres... il ne faut pas faire de victimisation, mais c'est qu'il n'y a pas eu non plus de crédit d'engagement qui a sollicité le travail des commissions comme on a pu le connaître les huit années précédentes où il y avait effectivement un certain nombre de crédits d'engagement, vous les avez énumérés. De notre côté, bien évidemment, comme je le dis je crois... pas à chaque fois, mais relativement souvent, dans une construction démocratique saine plus de gens s'intéressent au projet, plus on peut vous transmettre les informations, plus vous pouvez les impacter et bien mieux seront construits les projets. Quant à la deuxième intervention de Mme PETRICS, je ne peux qu'abonder dans son sens, c'est une belle association qui permet à des personnes dans des situations de handicap, notamment mentaux, de sortir de leur condition physique des fois difficile et puis ils ont vécu de belles expériences l'année passée, ils ont été à Abu Dhabi – vous l'avez peut-être suivi – pour les « *Special Olympics* », c'est une association sierroise qui est soutenue, elle aussi, un club sierrois qui est soutenu par la Municipalité. Et je n'ai pas d'autre commentaire à faire, Monsieur le Président.

Joël REY

Merci M. le Président de la Municipalité. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie toutes et tous de votre participation aux débats de ce soir. Avant de conclure, je vous demande de réserver et d'agender les dates des prochains plénums de cette année, c'est-à-dire :

- Le **mercredi 10 juin 2020** à 18h00 ; il sera question des comptes 2019.
- Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 au cours duquel le budget 2021 sera débattu.

D'autres dates peuvent s'y ajouter durant l'année selon les nécessités mais ces dates sont d'ores et déjà définitives. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du P.V. de cette assemblée. Je remercie également la presse présente ce soir et le public qui a participé à ce plénum. Je vous invite à passer à la partie récréative. Comme de coutume, le nouveau président, malgré ses origines de Chermignon, vous offre quelques spécialités exotiques plus connues dans nos contrées sous l'appellation : plats valaisans. J'espère que cela ne vous dépaysera pas trop... Je clos la séance du Conseil général du 19 février 2020. Il est 18h58. Merci, bonne soirée à toutes et à tous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 18h58.

## Conseil général de Sierre

Le président :



Joël REY

Le secrétaire :



Patrick ANTILLE

### Abréviations :

AdG	:	Alliance de Gauche
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
Cogest	:	commission de gestion
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
UDC	:	Union Démocratique du Centre